



### Régie du SDDEA

*Cité administrative des Vassaulles  
CS 23076 - 10012 TROYES CEDEX*

**Date de convocation :**

06 05 2022

**Date d'affichage :**

06 05 2022

**Nombre de membres :** 33

**Nombre de membres en  
exercice :** 33

**Nombre de membres qui  
assistent à la séance :** 19

**Ayant pris part au vote :**

26 dont 7 procurations

**Résultat du vote :**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

**Avis du Bureau Syndical :**

Favorable : 4

Défavorable : 0

Abstention : 0

### Extrait du registre des délibérations

#### Séance du 13 05 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize mai à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en salle du Conseil du Centre des Congrès, sous la présidence de Monsieur Nicolas Juillet, Président de la Régie du SDDEA.

**Sont présents :**

Mmes et MM. JUILLET, HOMEHR, AUBRY, BOISSEAU, DRAGON, FIGIEL, FINELLO, GAUDY, GERMAIN, JACQUARD, LAMY, LEROY, MAILLAT, MAILLET, MANDELLI, MASURE, PACKO, POILVE, ZAJAC.

**Sont excusés et donnent procuration :**

M. BAILLY-BAZIN donne procuration à Mme GAUDY  
M. BRET donne procuration à M. BOISSEAU  
M. DUQUESNOY donne procuration à Mme HOMEHR  
M. HILTZER donne procuration à M. JUILLET  
Mme LANTHIEZ donne procuration à M. LAMY  
Mme LE CORRE donne procuration à M. MANDELLI  
Mme THOMAS donne procuration à M. BOISSEAU

**Sont Absents :**

MM. BOULARD, GROSJEAN, GUNDALL, JAY, LEIX, PELOIS, VIART.

**Assiste également à la réunion :**

M. GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA.

**Secrétaire de séance :**

M. FIGIEL a été élu secrétaire de séance.

**Au titre du Bureau Syndical hors membre du Conseil  
d'Administration y compris procurations :**

MM. BANACH, BOYER, BRIQUET, LAGOGUEY.

**OBJET DE LA  
DELIBERATION**

Demande d'aide financière à l'AESN au titre de l'objectif de limitation des micropolluants dans les systèmes d'assainissement des collectivités

**Pièce-jointe :** *Tableau récapitulatif des travaux*

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;

Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA ;

Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA20201022\_4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;

Vu le Code général des collectivités territoriales.

***LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,***

Conformément à la note technique du 24 mai 2022, une campagne d'analyses RSDE (recherche de substances dangereuses pour l'eau dans les eaux brutes, les eaux traitées et éventuellement les sous-produits d'épuration) doit être réalisée en 2022 pour les Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) de plus de 10000 EH de capacité nominale. Pour la Régie du SDDEA, cela concerne les STEU d'Arcis sur Aube, de Bar sur Aube et de Verrières.

Une campagne RSDE dure 1 an et comprend 6 bilans débit-pollution portant sur un peu moins de 100 micropolluants. La méthodologie et le matériel de prélèvements (matériel spécifique) doivent permettre de ne pas contaminer les échantillons avant analyses. Les analyses sont effectuées par un laboratoire COFRAC.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie peut subventionner à hauteur de 50% du montant Hors-Taxe, ces campagnes d'analyses RSDE dans le cadre du compte programme 1110.

La Régie du SDDEA s'engage alors à fournir l'ensemble des rapports d'analyses et des résultats sous format Excel (concentrations, débits, flux, limites de quantification pour les eaux brutes et traitées...) et à déposer les données au format SANDRE sur l'outil DEQUADO.

Les prestations subventionnées seraient les suivantes :

Montant HT des 3 campagnes RSDE : (STEU d'Arcis sur Aube, Bar sur Aube, Verrières)	49 120,00 €
---	-------------

Le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait s'établir comme suit :

Subvention de l'AESN (50% du HT) :	24 560,00 €
Participation de la Régie du SDDEA (fonds propres) :	24 560,00 €

***LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :***

- **DE FAIRE REALISER** les campagnes RSDE en 2022 pour les 3 Stations de Traitement des Eaux Usées d'Arcis sur Aube, de Bar sur Aube et de Verrières ;
- **D'ARRETER** le montant total de l'opération à la somme de 49 120,00 € HT ;
- **DE FIXER** le plan de financement prévisionnel de cette opération comme présenté précédemment ;
- **DE DEMANDER** que la dépense à honorer soit votée au budget de chaque COPE AC en section de fonctionnement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Directeur Général de la Régie du SDDEA à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'AESN dans le cadre de cette opération ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.<sup>i</sup>

**Pour extrait conforme,  
Le Président,**



Nicolas JUILLET

Nicolas JUILLET  
2022.06.02 16:07:46 +0200  
Ref:20220519\_104206\_2-3-S  
Signature numérique  
le Président

**Nicolas JUILLET**

---

<sup>i</sup> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (R.421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



## ANALYSES RSDE POUR STEU > 10000EH 2022

REGIE DU SDDEA COPE AC	Station d'épuration	Entreprises	Année	Nature de la dépense	Total HT	Montant HT assiette subvention	Montant HT de la subvention AESN (50% du HT)	Montant HT restant à charge des COPE
ARCIS SUR AUBE	ARCIS SUR AUBE	IRH	2022	Prélevements et analyses	13 010,00 €	13 010,00 €	6 505,00 €	6 505,00 €
BAR SUR AUBE	BAR SUR AUBE	SOGEA	2022	Prélevements et analyses	23 100,00 €	23 100,00 €	11 550,00 €	11 550,00 €
HAUTE SEINE	VERRIERES	IRH	2022	Prélevements et analyses	13 010,00 €	13 010,00 €	6 505,00 €	6 505,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>						<b>49 120,00 €</b>	<b>24 560,00 €</b>	<b>24 560,00 €</b>

Etabli par Michel CONROUX, le 25 avril 2022